

DECRET N°73-357 du 27 Novembre 1973

modifiant et complétant le décret
n° 73-240 du 4 Août 1973 portant nomi-
nation des membres du Conseil d'Adminis-
tration de la Société de Commercialisa-
tion et de Crédit Agricole du Dahomey -
(SO.CA.D.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les servi-
ces rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17
du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU l'Ordonnance n° 72-4 du 29 Janvier 1972 portant approbation
des statuts de la Société de Commercialisation et de Crédit
Agricole du Dahomey (SOCAD) ;
VU le Décret n° 73-240 du 4 Août 1973 portant nomination des mem-
bres du Conseil d'Administration de la Société de Commerciali-
sation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD) ;
SUR Proposition des Administrations et Organismes Intéressés ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- L'article 1er du décret n° 73-240 du 4 Août 1973 susvisé
est modifié et complété comme suit :

Au lieu de : Mr. OKETOKOUN Moussiliou : représentant le Ministre des
Transports

Lire : Mr. CODJIA Nestor : représentant le Ministre des
Transports.

Mr. OKETOKOUN Moussiliou : représentant ès-qualité l'ODAMAP

LE Directeur de l'Agence de Cotonou de la Banque Centrale des Etats de
l'Afrique de l'Ouest ou son représentant, représentant l'Institut d'Emis-
sion.

Le Reste Sans Changement